L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 14 JUIN 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

S. F. WEISSE & Cie, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION SEMI-HEBDOMADAIRE
Publiée le Mardi et le Samedi:
Par an, $8; par semestre, $3.

PRIX D'ANNONCES.

Les annonces [illegible], placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces [illegible] de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $2 50 le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les [illegible] d'annonces d'affaires paieront 20 cents note la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce [illegible] doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 14 JUIN.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Julien Neville—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, dans l'îlot compris entre les rues Première, St. Jean, St. Philippe et le Bayou St. Jean.

Par Montgomery & Bros—rue Claiborne, entre Common et Canal, les meubles, glaces, &c. de la résidence. Et à leur salle d'encan, un assortiment de meubles, tapis, glaces, rideaux, [illegible], &c. Aussi, aux écuries de P. Lizor, rue Gravier, beaux chevaux de selle et de harnais, [illegible], buggies, &c.

Par John C. Bishop—à sa salle d'encan, marchandises sèches, habillements, chapeaux, et notions.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encan, 300 caisses de bottes, souliers et brodequins, [illegible].

Par S. Guinault—à 11 heures, rue Washington, entre Howard et Liberté, Quatrième District, une [illegible], chevaux, &c., et à 4 heures et demie, rue des Champs-Elysées, entre Claiborne et Derbigny, l'ameublement de la maison et un piano.

Par O. Watson—au No 45 rue Tchoupitoulas, [illegible], bois et boîtes vides.

Par V. Gerodias & Co—coin Passage de la Bourse et de la rue Conti,—meubles.

Par J. P. Bateman—au No 32 de la rue Gravier—farine, farine de maïs, avoine, riz, &c.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres—chaises dentelles, [illegible], marchandises sèches, [illegible] et américaines.

Par D. E. Morphy—au No 61 de la rue des Magasins—jambons.

[illegible] Vente par les Gardiens du Port de deux balles de Revenu Dock, un tonneau de cordes, un [illegible] contenant des tamis, etc., au bénéfice de ceux que cela peut concerner. Il sera vendu par McCarron & Lowry, aujourd'hui, 14 juillet 1866, à 11 heures, à leur magasin d'encan, dans le Masonic Hall, rue St-Charles par ordre et sous la surveillance du gardien du port, 2 balles de revenu dock, un paquet de cordes, un lot de [illegible].

LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Dans sa séance du 12, le conseil des Assistants Aldermen a passé d'importantes résolutions. Deux de ces résolutions concernent le paiement des taxes arriérées de quatre années à partir de 1861 inclusivement jusqu'à 1864 aussi inclusivement. Nous avons parlé plusieurs fois des actes votés par la législature sur cette matière. Ces actes accordent un dernier délai de un an aux contribuables délinquants et les libèrent des frais de poursuite. Quant à ceux qui ont payé les taxes dont il s'agit, il leur sera tenu compte des intérêts lors du paiement des prochaines taxes à partir de cette année. En d'autres termes, ils paieront à retenir sur le montant à payer les intérêts des sommes payées par eux pour taxes depuis celle de 1861 jusqu'à celle de 1864.

Un autre acte concerne les contribuables qui ont eu des propriétés occupées par l'autorité militaire sans avoir reçu d'indemnité. Ceux-là sont exemptés de toute taxe dans la mesure du temps pendant lequel ils ont été privés de jouissance, [illegible] mois, chaque année, de privation de jouissance leur donnent droit à l'exemption.

On se rappelle que le maire par intérim, M. Clark, avait prétendu que le *courant légal* de l'opinion était opposé aux actes de la Chambre et que ces actes étaient inconstitutionnels. Mais, fort heureusement, le courant légal de l'opinion n'était que le *courant légal* de M. Clark et de M. Ed. Bermudez, l'assistant-avocat de ville, auquel ont été référées toutes les matières qui concernent la collection des taxes, a fait un rapport favorable aux actes de la législature. Il n'y a rien vu d'inconstitutionnel pas plus que M. Ogden, l'avocat de ville, son collègue, et le Conseil des Assistants-Aldermen a été le bon sens, en dépit du *courant légal de l'opinion*, d'accepter les conclusions de M. Bermudez et de trouver parfaitement valides les actes de la législature, ainsi que cela résulte de deux ordonnances votées mardi soir par le Conseil des Assistants-Aldermen, ordonnances auxquelles le Conseil des Aldermen donnera certainement son concours. Ainsi on peut regarder cette affaire comme terminée, et terminée heureusement grâce à l'heureuse influence de nos deux avocats de ville.

A propos de frais de poursuite pour taxes arriérées, nous voyons que M. Geo. L. Bright, avocat de ville, sous le général Banks et nommé sous le général Hurlbut, réclame de la municipalité une somme de $30,000 pour formalités faites par lui dans le recouvrement des taxes et que, pour le même objet, M. Thomas E. Howes, successeur de M. Bright, réclame $25,000, en tout $55,000, ce qui est un douzième des taxes de la ville à 1 p. 0/0 sur le capital, taxes fixées par la commission de finance nommée par le général Butler en 1862, taxes qui n'a pas été maintenue.

La loi qui accorde un droit de commission de 5 p. 0/0 à l'assistant avocat de ville pour le recouvrement des taxes arriérées a été passée à une époque où il n'était pas question de guerre et où par conséquent on ne pouvait en prévoir les calamités. Si la législature de 1856 et celle de 1866, qui remania la loi des frais, eussent pu prévoir des événements de nature à priver de leurs revenus une grande majorité des habitants de notre ville, il est clair qu'ils eussent réduit des trois quarts au moins cette commission.

Une législation pareille faite en temps de paix, n'aurait pas dû être mise en vigueur en temps de guerre et puisque le général Banks avait le pouvoir de donner le bénéfice de la commission des taxes à l'avocat de ville, tandis que, d'après les termes de la Charte, ce bénéfice appartient à l'assistant-avocat, il aurait bien pu aussi réduire sa commission à un chiffre plus en rapport avec les moyens financiers des contribuables. Il est réellement déplorable de voir la ville ainsi grugée et privée toujours, par des mesures législatives, d'une bonne partie de ses ressources. On a écrit souvent que les républiques périssent par la pension toujours plus forte des salaires officiels. Rien n'est plus vrai, et il est à craindre que les municipalités du Sud comme celles du Nord ne finissent par là.

Cet amour d'officialité convertit les municipalités américaines en véritables gouffres où s'engloutissent toutes les richesses. La Nouvelle-Orléans en est là, faute d'ordre et d'économie. Plus elle a de revenus, plus elle a de dettes, et son avoir disparaît dans la dilapidation du présent. Une de ses plus belles ressources était un terrain de batture qui vient d'être vendu au plus offrant. Eh bien! le montant de cette vente, jeté dans la masse de nos besoins urgents, sera comme une goutte d'eau jetée au fond d'une citerne. Combien faudra-t-il de gouttes semblables pour la remplir? Combien faudra-t-il de capitaux comme celui qui provient de la vente de la batture, dont un cinquième seulement est payable comptant, pour faire face à tous les besoins de la cité?

Il faudrait pour que cela, dit-on, pour réparer seulement nos quais et débarcadères; il faudrait plus que cela encore pour agrandir nos halles et nos marchés; il faudrait autant que cela pour bâtir un asile de fous; il faudrait de cinq à six fois le même montant pour racheter les obligations circulantes de la ville, c'est-à-dire son papier-monnaie. Et quand tout cela serait couvert, il resterait encore la nécessité de maintenir le chiffre actuel des taxes pour subvenir à nos dépenses municipales et servir les intérêts de la dette consolidée. Ainsi nous sommes engagés sur une pente des plus glissantes et tout annonce qu'au lieu de la remonter nous la descendrons jusqu'au fond.

Une autre résolution importante, votée par le Conseil des Assistants, est celle qui autorise la vente d'un contrat pour la construction d'un chemin de fer de la rue du Canal à la rue Dumaine par la rue de Chartres et de la rue Dumaine au Bayou pour revenir par la rue St Pierre jusqu'à la ligne ouest de la rue des Remparts qui sera un point de jonction pour retourner au point de départ à l'encoignure des rues Canal et Chartres.

Nous approuvons très fort ce plan mais nous croyons que la rue de Chartres était trop étroite et en même temps trop fréquentée par les voitures de commerce pour ne pas y faire souffrir un embarras de plus. Comment les drays pourront-ils décharger leurs marchandises sur les trottoirs? Nous croyons qu'il eût été plus convenable pour arriver à la rue Dumaine, de suivre la rue de la Levée; cette rue étant assez large pour ne faire craindre aucun encombrement de circulation.

Enfin pour terminer avec cette fameuse séance, notons que nous avons été vivement affligé du rapport de M. Mohan qui, comme contrôleur de ville, a dû, et nous le félicitons très fort de son courage, déclarer les comptes de M. Vennard, recorder du 2d District, comptes inexacts. a dit M. Mohan, comptés où il se trouve des lacunes ont été enregistrés plusieurs personnes devant le greffier de la Cour de District qui a enregistré leurs déclarations. Nous ne nous serions jamais imaginé que des lacunes dûment se trouver dans les livres de M. Vennard qui] aurait pu, par suite de la fatigue, comme on le voit, très opportune, à lui donnée par le gouverneur Wells, il y a quelques mois.

Le Concert à la Salle des Odd Fellows.

Nous éprouvons un véritable plaisir à faire le compte-rendu de ce concert, qui a été comme nous l'avions annoncé, un concert de fêtes, dans toute la force du mot, et auquel assistait un monde choisi et nombreux, fort nombreux surtout pour cette saison de l'année où tous ceux qui le peuvent s'empressent de quitter la ville pour aller s'éventer à la brise du lac ou respirer à l'aise sous les ombrages de la forêt. La réputation de la cantatrice avait attiré tout ce monde qui a prouvé, par des applaudissements chaleureusement donnés et répétés à profusion, qu'il ne se repentait pas d'être venu. Nous avons déjà parlé du programme et dit qu'il avait été admirablement composé pour faire ressortir toutes les grandes qualités de la voix de Mme Fleury-Urban. En effet, cavatine, ballade, récitatif dramatique, il y avait de tout dans cette composition de programme, et Mme Fleury-Urban a tout chanté avec une puissance d'organe, une justesse de travail, vraiment admirables et une méthode où nous avons retrouvé, qu'on nous permette de le dire, sans dénigrement pour les habiles cantatrices qui ont été données à New York, Paris et la Havane, de son premier maître, M. Curto. De la première pour être fidèle dans que [illegible] nous qui connaissons tous le rôle [illegible] et déclaré que M. Curto a déployé dans cette éducation favorite, nous ne pouvons plus l'en blâmer.

En se séparant d'un tel professeur établi à Paris qu'il fallait aller, et c'est à Paris qu'il faut toujours aller quand on a reçu de la nature des dons aussi riches que ceux par lesquels Mme Fleury-Urban brille dans nos concerts américains auxquels nous revenons.

Nos lecteurs comprendront et Mme Fleury-Urban comprendra également que si nous nous occupons d'elle d'une manière aussi détaillée c'est qu'elle est de ce nombre de jeunes artistes dont on attend beaucoup, et qui sont dignes d'intéresser tous ceux qui dans les beaux arts dévoués à la musique et au chant un intérêt égale sinon supérieure à tous les autres.

Mme Fleury-Urban a chanté deux morceaux de Mercadante où abondent les vocalises, comme dans tous les morceaux de musique italienne, et elle les a enlevés avec une précision et une facilité qui ont surpris et charmé en même temps beaucoup de gens. Il est assez douteux de l'idée, d'après la réputation faite à la jeune cantatrice, qu'elle brillait surtout dans les grands airs où la force, l'étendue et la fermeté de la voix sont les premières qualités requises pour produire de ces effets qu'amènent par la profonde impression qu'ils produisent, leur étonnement a été grand, et ils ont applaudi avec d'autant plus de chaleur qu'ils [illegible] plus de reconnaissance, car ils ne s'attendaient pas entendre un organe aussi souple aussi flexible, et toujours d'une justesse de son irréprochable. Cette justesse d'intonation chez Mme Fleury-Urban est réellement quelque chose de pas trop inimitable, et cela dont nous ne nous soucions pas encore parfois. Cependant on sait [illegible] de vocaliser n'est pas, selon nous ce qui constitue la supériorité dans le chant, ni dans la voix. C'est là seulement une habileté d'exécution dont certaines cantatrices nous ont fait cent fois sur le programme [illegible] et Mlle Falcon, qui fut première cantatrice du grand opéra de Paris, — Mlle Falcon, qu'on regrettera toujours, ne vocalisait guère. La fameuse Malibran vocalisait beaucoup moins bien que Mlle Sontag; pourtant lui était toujours supérieure. Pourtant rien n'était d'autant encouragé au même fait. Le premier rang est toujours resté en chant large, grand et mélodieux.

Du reste, ces différences d'expressions et de voix qui fait vibrer fortement une corde et l'attaque avec puissance, qui [illegible] le même de cela même faire succéder les trilles les uns aux autres avec la même facilité et rapidité qu'une voix qui, faute d'ampleur, [illegible] mais nous le répétons, c'est là un [illegible] du chant et non le chant même qui peut donner lieu à de ces fioritures. Du reste, Mme Fleury-Urban en a donné plus qu'on n'en doutait, et nous en ce rapport-là aussi [illegible].

Toutefois, il est aisé de s'apercevoir qu'une force vocale d'une aussi grande étendue et qui fait entendre en de certains moments des notes aigües d'une énergie extrême, doit sans doute beaucoup mieux aux morceaux d'expression dramatique qu'à ceux de vocalisation où [illegible] l'innocente fantaisie du compositeur n'exige simplement que l'art des nuances sans grand motif. Dans ce dernier cas, le rôle de la voix peut se comparer à celui de ces instruments métalliques qui tiennent lieu d'idées dans la musique et qui, se combinant de sons variés dans un hasard, de sons bruyants, graves ou aigus, prétendent arriver à l'effet sans ombre de mélodie, ce qui veut être sans ombre de génie.

Aussi, la nature même de la voix de Mme Fleury-Urban nous faisait-elle désirer vivement, comme épreuve solennelle, le duo de Tancrède qu'elle devait exécuter avec M. M.... Ce duo, une des plus fameuses compositions de Rossini, ce duo, qui a été applaudi tant de fois par des milliers de princesses, de reines et d'impératrices, ce duo, qui a illustré tant de chanteurs italiens et que tant de chanteurs italiens ont illustré, ce duo, enfin, dont nous attendions avec impatience, si elle était réussie, les effets et les plus beaux, que nous étions que ce serait là, par le contraste, l'occasion de ses plus beaux triomphes, et nos prévisions étaient justes. Il a été exécuté avec un ensemble admirable, et ici nos éloges se partagent entre les trois artistes qui ont contribué à cette exécution, la cantatrice, le ténor et le pianiste: M. M.... a su tirer de sa voix un parti fort habile, et bien qu'elle fût couverte à intervalles par celle de Mme Fleury-Urban, il a rendu avec une finesse de ton qui a ravi tout le monde un trait délicieux de ce grand duo. Quant à Mme Fleury-Urban, elle a été grande, vigoureuse, puissante; alors ont retenti dans la salle des Odd Fellows, ces admirables notes aigües dont nous parlons plus haut, notes qui ont été attaquées par la jeune cantatrice avec une incomparable énergie; et comme dans un morceau de ce genre l'art des transitions est plus aussi important, l'expression tenue de tout, l'effet produit a été immense, universel et toute la salle, saisie d'admiration, a récompensé la jeune artiste par trois salves d'applaudissements les mieux mérités que nous ayons entendu entendre.

Le succès obtenu par la cantatrice dans ce célèbre duo, une des plus brillantes créations de la musique dramatique, a fixé notre jugement sur la valeur de son organe et de son talent. Nous croyons, d'après cela, que les concerts ne suffisent plus à lui suffire; car il faut bien le dire pour qu'il n'existe aucune incertitude sur l'opinion que nous émettons ici; on doit pour Mme Fleury-Urban dans Tancrède, nous ayons oublié et la salle et la ville et le pays où nous étions et effaçant de notre vie plus d'un tiers de siècle, nous avons cru entendre de nouveau les accents pathétiques, les notes vibrantes de Mme Persiani, à l'époque des Bordogni et des Pellegrini, le premier ayant toujours l'honneur du premier avec elle les faveurs du public dans le duo si bien rendu mardi soir à la Salle des Odd Fellows.

Nous n'avons pas besoin de dire que Mme Fleury-Urban a été rappelée avec enthousiasme à la fin du concert; et on a eu la bonté de lire cet article, on a vu que cette politesse lui était amplement due.

On a entendu avec un plaisir infini M. M. dans tous les morceaux qu'il a chantés. Sa voix est fort agréable et il joint la meilleure avec beaucoup d'art et de goût.

Nous regrettons de n'avoir rien à dire de M. Olivera, si ce n'est-que celui d'un indisposition subite, il a été forcé de quitter la salle avant même d'avoir fait sa partie dans le grand trio des Mousquetaires de la Reine. M. L. Mayer qui l'a remplacé dans les autres morceaux, s'est très habilement tiré de cette tâche difficile.

Tel a été ce concert, concert d'artistes comme on n'en donne pas souvent à la Salle des Odd Fellows, et dont se rappelera longtemps la société d'élite qui s'y était donné rendez-vous.

COLLEGE COMMERCIAL DE DOLBEAR.—Le degré honoraire de Maître des Comptes a été conféré, hier, par cette institution, aux jeunes gens dont les noms suivent:

MM. S. H. Boykin et L. R. McCurdy, de l'Alabama; John T. Atkinson, du Texas; J. M. Burton et John Wilkes, de la Louisiane et J. W. Lockett, J. E. Griffin, W. A. [illegible], J. E. McWilliams, J. H. Crawford, W. J. Kirk, M. L. Pinchon, S. H. Heard et J. A. [illegible], du Mississippi.

L'adresse d'adieu prononcée par M. J. W. Lockett, du Mississippi, était pleine de composition et de diction. M. Dolbear lui-même, a fait une allocution où il a démontré la grande puissance pratique d'une éducation commerciale comme celle qui se donne au collège dont il est le patron et le chef. Ce collège est fréquenté, en moyenne, par 200 élèves au moins. Nous le recommandons fortement aux familles qui veulent faire donner à leurs enfants une éducation commerciale, la plus précieuse de toutes pour ce pays.

Affaires européennes.

Il ne serait pas impossible, dit-on, que les ministres des affaires étrangères des puissances qui doivent prendre part à la conférence de Paris, y vinssent représenter ces puissances, ainsi que cela a eu lieu en 1854, à la conférence de Vienne, et en 1856, au congrès de Paris.

Dans ce cas, les représentants de ces puissances auprès de la cour des Tuileries leur seraient adjoints comme seconds plénipotentiaires.

La présidence de la réunion sera dévolue à M. Drouyn de Lhuys, comme celle du congrès de 1856 le fut à M. le comte Walewski.

On écrit de Vienne le 23 mai:

« Il n'est survenu aucun changement dans la situation.

» La réunion d'un congrès est mise en doute.

» On considère la guerre comme inévitable, même dans le cas où le congrès aurait lieu.

» On dit que le duc Guillaume de Wurtemberg se rend aujourd'hui en Bohême.

» L'archiduc Guillaume partira samedi pour Olmütz, et l'archiduc Charles-Louis pour Inspruck.

» On dit que la communication officielle relative au congrès n'est pas encore arrivée, et que, par conséquent, le gouvernement autrichien n'a pas encore pu répondre.

» On dit encore que le cabinet de Vienne serait en principe disposé à prendre part au congrès, dans le cas où on renoncerait au programme fixé d'avance, et où l'on considérerait la conservation de la paix générale comme le seul but des efforts du congrès.

» Depuis des siècles on n'a pas vu un enthousiasme pareil à celui d'aujourd'hui. De toutes parts l'empereur d'Autriche reçoit des témoignages d'affection et de dévouement. Les défilés rendus avec les diverses provinces sont offerts. La Hongrie, la Bohême, la Gallicie offrent des hommes et de l'argent. L'armée va au combat comme à une fête. Les fils des grandes familles s'enrôlent comme simples soldats. Des pères de famille reprennent le service après l'avoir quitté pendant la paix, et l'on voit arriver à Vienne de longues files de soldats remplis d'entrain et d'animation guerrière.

» Le gouvernement autrichien fait distribuer en ce moment, parmi ses Magyares et ses Slaves, des milliers d'imprimés contenant des chants guerriers inspirés par la haine la plus ardente, non contre la Prusse, parfaitement inconnue de tous ces barbares illétrés, mais contre l'Allemagne, que tous connaissent si bien et haïssent si profondément. Au moyen de ce procédé, les soldats slaves de l'Autriche ont été chauffés à un tel degré, que les trafiquants allemands de Bohême, craignant le pillage, ont fermé leurs boutiques dès qu'ils les ont vus entrer en ville. »

Le gouverneur de la Vénétie vient de publier un avis, rappelant que l'autorité fera appliquer les peines édictées par la loi martiale contre quiconque enrôlerait d'embaucher les jeunes Vénitiens pour les corps-francs italiens.

Le prince Alexandre de Hesse-Darmstadt a été nommé généralissime de toutes les forces autrichiennes sur territoire non autrichien. Le feld-maréchal Benedeck va partir avec l'état-major de l'armée du Nord pour Olmütz. Le gouvernement a publié une invitation aux médecins, chirurgiens, etc., à se faire inscrire pour le service de la marine autrichienne. A Venise, le pont de bateaux qui enjambe le canal de l'île des Jardins au Lido, est terminé; un autre pont relie la place St-Marc à l'île St-Laurent. A Rovigo, l'on a commencé des travaux pour mettre en communication les quatre forts. A Vicence, à l'arrivée de l'archiduc Henri, les conseils vénitiens ont refusé de se mettre en ligne pour faire honneur à ce prince.

Les journaux de Berlin donnent le texte d'une réponse écrite du roi Guillaume à une adresse de dévouement de la municipalité de Breslau. Il est dit dans cette réponse:

« Personne ne saurait ressentir plus douloureusement que moi la grandeur des sacrifices que la guerre imposerait à la patrie; personne ne pourrait éprouver plus vivement le besoin qu'ils soient supportés par le souverain et le peuple en concorde complète. Que ma parole serve de caution à la ville de Breslau, que ce n'est aucune tendance ambitieuse, pas même celle qu'on pourrait dire justifiée dans l'intérêt de la grande patrie commune; mais que c'est seulement le devoir de défendre la Prusse et ses biens sacrés qui me détermineraient à appeler mon peuple aux armes.

» Que les habitants de la ville soient convaincus que j'entends sur les questions litigieuses entre mon gouvernement et la chambre est le but de mes vœux et de mes efforts les plus empressés. Dans l'espoir d'opérer un rapprochement, dans l'espoir que vis-à-vis des dangers qui menacent la Prusse, les vues et opinions discordantes qui se divisent trouveront leur conciliation dans le dévouement commun à la patrie, je convoquerai les chambres de la monarchie.

» Par de nouvelles élections, les électeurs et les éligibles auront la possibilité de s'affranchir des relations qui ont leur racine dans le passé, et de donner une expression au sentiment qui anime mon peuple dans la situation actuelle, et grave pour le pays. »

Le premier ban de la landwehr est mobilisé par le fait de la mise sur pied de guerre de neuf corps de l'armée prussienne.

On appelle ban comprend les hommes de vingt à trente ans.

La landwehr est chargée du service effectif. Lorsque le premier ban est appelé à prendre part aux opérations de l'armée active, on mobilise le second ban, qui se compose des hommes de trente à trente-huit ans, et qui vient alors remplacer le premier ban dans le service intérieur.

Enfin, et dans les circonstances excessivement impérieuses, le *landsturm*, qui comprend les hommes de trente-huit à cinquante ans, seconde le second ban de la landwehr.

L'artillerie de l'armée régulière prussienne compte 28,000 hommes; ce nombre vient d'être porté à 50,000 environ, disposant de 720 pièces attelées, par suite de l'entrée, dans le service actif, de l'artillerie du premier ban de la landwehr, dont l'artillerie du second ban va prendre la place dans les garnisons.

On lit dans l'*Italie*, de Florence:

« Plusieurs journaux de Paris ont élevé la question de savoir si le coupon de rente italienne serait payé à Paris en argent ou en papier. Nous croyons que jamais ici le ministre des finances n'a élevé le moindre doute à ce sujet.

» Les billets de banque n'ont cours légal qu'en Italie. C'est donc en argent que l'intérêt de la dette devra être payé à l'extérieur. »

L'entrée des turco-russes dans les Principautés est démentie. L'*Europe* dit à ce sujet:

« La conférence pour le règlement des affaires moldo-valaques doit se réunir demain, vendredi, à Paris, pour examiner les mesures qu'il y a lieu de prendre vis-à-vis du prince Charles de Hohenzollern, qui vient de s'installer à Bucharest comme prince régnant des Principautés.

» La France se déclare pour la reconnaissance du fait accompli, et la Prusse, l'Italie, et peut-être la Russie, se rangeront de son côté.

» La nouvelle transmise par l'*Agence Havas* de l'entrée d'un corps turco-russe en Moldavie serait absolument controuvée. »

Voici le discours prononcé, en français, par le prince Charles de Hohenzollern, le 22 mai, devant l'assemblée des députés, à Bucharest:

"Elu spontanément par la nation prince des Roumains, j'ai quitté sans hésiter mon pays et ma famille pour me rendre à l'appel de ce peuple qui m'a confié ses destinées. Ayant mis le pied sur cette terre sacrée, je suis devenu roumain. L'acceptation du plébiscite m'impose, je le sais, de grands devoirs. J'espère qu'il me sera donné de les remplir.

"Je vous apporte un cœur loyal, des intentions droites, une ferme volonté de faire le bien, un dévouement sans bornes à ma nouvelle patrie, et ce invincible respect des lois que j'ai puisé dans l'exemple des miens. Citoyen aujourd'hui, demain, s'il le faut, soldat, je partagerai avec vous la bonne comme la mauvaise fortune.

"Dès ce moment tout est commun entre nous. Comptez sur moi comme je compte sur vous. Dieu seul peut savoir ce que l'avenir réserve à notre patrie! Pour nous, contentons-nous de faire notre devoir; fortifions-nous par la concorde, unissons nos efforts, afin d'être à la hauteur des événements.

"La providence qui a guidé votre élu jusqu'ici et qui a aplani les obstacles sur sa route, ne brisera pas son œuvre inachevée.

"Vive la Roumanie!"

Avant de se rendre à Bucharest, le prince Charles de Hohenzollern a adressé à l'empereur des Français une lettre confidentielle.

Des correspondances de Vienne assurent que le gouvernement autrichien a confié aux cabinets de France, d'Angleterre, de Russie, de Prusse et de Turquie qu'il enverrait un corps d'armée dans les Principautés danubiennes, si celles-ci doivent être militairement occupées par des forces turco-russes pour une période prolongée.

En France, le rapport sur la loi relative aux droits des héritiers et ayant cause des auteurs, a été déposé au Corps législatif.

On devait discuter, entre autres projets de loi celui qui concerne la police municipale de Paris.

Il est à remarquer que les cours de la rente sont infiniment plus bas cette année qu'ils ne l'étaient en 1859, à la veille de la campagne d'Italie. M. Emile Pereire, en présence des désastres qui frappent depuis un mois le monde financier, est allé trouver l'empereur et lui a dit qu'il croyait bien que la liquidation serait impossible. "Tant pis pour les spéculateurs," a répondu Napoléon III. C'est mot pour mot ce qu'il avait répondu à M. le baron de Rotschild le 15 avril 1859.

LES GARIBALDIENS.

Les journaux italiens continuent d'intéressants détails sur les volontaires garibaldiens.

La *Gazette des Romagnes* nous apprend que dernièrement 270 jeunes gens vénitiens sont arrivés de Parme, se dirigeant sur le dépôt des volontaires garibaldiens à Foggia. Ils ont passé le Pô près de Bergoforte.

Dans le courte halte qu'ils ont faite à la gare de Parme, on les a vivement acclamés. Ces jeunes gens étaient tous Vénitiens. Les autres attendent encore des ordres pour être envoyés à leur dépôt.

La commission pour l'organisation des volontaires est à l'œuvre, et tous ses membres, quoique appartenant à des partis forts différents, ont procédé avec beaucoup d'ensemble et avec la plus grande activité.

L'ancien uniforme des volontaires a été accepté, et les officiers d'Aspromonte ont été incorporés sans difficultés.

Les 20 bataillons formeront 10 régiments, composés de 2 bataillons chacun et portant pour désignation les numéros de 1 à 10.

On les forme: le 1er, le 2e et le 3e à Côme; le 4e et le 5e à Varèse; le 6e, le 7e et le 8e à Bari; le 9e et le 10e à Barretta.

L'organisation a donc lieu dans toutes les parties de la péninsule à la fois.

Voici les principaux passages du règlement sur la tenue des volontaires:

Bonnet de police en drap rouge, avec visière de cuir et jugulaire soutenue par deux boutons jaunes en acier sphériques.

Blouse en laine rouge.

La blouse a deux boutons jaunes à l'ouverture; elle est passepoilée de drap vert autour du collet ainsi qu'aux parements faits en pointe et une ligne horizontale à hauteur de la poitrine et des épaules. Pantalon de drap tournon gris avec passepoils écarlates. Les signes distinctifs du grade sont placés comme pour l'infanterie; ils sont également en laine jaune pour les caporaux, en or pour les sous-officiers.

Les officiers porteront un bonnet comme celui des volontaires, avec le numéro du régiment.

Ils auront une veste rouge à la façon de celle des bersagliers, avec boutons jaunes. Les signes distinctifs du grade, également en or, seront placés sur les manches.

L'état major des régiments de volontaires sera ainsi composé:

Général ou lieutenant-colonel, 1; majors, 2; capitaine adjudant-major en 1er, 1; adjudant-major en 2e, 1; officiers d'administration, 2; porte-drapeau, 1; médecin de régiment, 1, médecin de bataillon, 1.

Soldats: 150 par compagnie; total par régiment, 1,380 hommes.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

LES AUTRICHIENS DU MEXIQUE.

Résolution de M. Doolittle.

L'amendement du Sénat.

VOTE A LA CHAMBRE.

120 CONTRE 32.

Proposition de Stevens.

RENTRÉE CONDITIONNELLE DU TENNESSEE.

Bureau des Affranchis.

RAPPORTS DE STEEDMAN ET FULLERTON.

Entrevue de Chas. O'Connor avec le Président.

Question relative à Jeff. Davis.

NOUVELLES MEXICAINES.

Faits de guerre.

Proclamation du Fenian Roberts.

Nouvelle campagne.

Marchés du Nord.

BAISSE DU COTON.

HAUSSE DE L'OR.

DE LA BALIZE.—Passe Sud-Ouest, 13 juin.—Le navire J. H. Stetson est à l'ancre à cette passe. Son chargement consiste en 1,634 tonneaux de glace, consignés à Gage, Badger & Co. Il a échangé des signaux avec le steamship Zenobia, le 3 de ce mois, à la hauteur du phare de Sombrero. La goëlette à trois mâts Lizzie Batchelor a été remorquée jusqu'ici; elle vient de Boston en 21 jours et a 446 tonneaux de glace consignés à Gage, Badger & Co., 100 barils de mélasse à Von Brothers et des marchandises assorties.

Le 1er courant, par la lat. 29. 25, long. 72, elle a parlé au brick J. W. Wilson, allant de Darien à Porto-Rico, et le 3, à une goëlette anglaise allant à Nassau.

La barque Princess Royal a mis en mer, ainsi que le brick Sorento. Il y a actuellement à l'ancre, en dedans de la passe, le navire Zéphir qui doit partir; les navires Louis, Henry, Alhambra et Montezuma, arrivent. Le temps est magnifique, la brise est du S. S. E., le baromètre marque 30. 3½ et tend à monter.

Vicksburg, 13. — Passé ici, montant: le Henry Ames, à 1 P. M. Descendant: le Mississipi, à 2 heures. Le Sénat [illegible].

Washington, 13. — Au sénat, M. Doolittle a demandé la prise en considération de la résolution présentée par lui, pour demander au Président de communiquer au Sénat toutes les informations qu'il possède à l'égard du départ des troupes autrichiennes du Mexique. Il a ajouté qu'il a des raisons de croire que ces informations seront d'une nature très satisfaisante, et que l'on apprendra en même temps que les troupes françaises sont sur le point d'évacuer également le Mexique.

Le bill des allocations pour le corps législatif a été ensuite pris en considération.

A la Chambre, aujourd'hui, [illegible] reçu un [illegible] amendement à la Constitution d'après le rapport du comité de reconstruction, lesquels avaient déjà été adoptés par la Chambre et par le Sénat.

M. Stevens a proposé, et la chambre y a consenti, de consacrer un court espace de temps à la discussion du sujet, les discours ne devant pas durer chacun plus de 15 minutes. M. Stevens a clos le débat en disant que l'amendement n'était pas tel qu'il le désirait, attendu qu'il ne reconnaissait pas le droit de suffrage nègre. Il espérait cependant qu'on ferait quelque chose à cet égard dans une législation future. Il a pris occasion de stigmatiser le président comme un usurpateur en voulant établir le gouvernement civil dans les Etats naguère séparés.

Sur sa demande pour la question préalable, la Chambre donna son concours à l'amendement du Sénat à l'amendement constitutionnel par un vote de 120 contre 32.

L'Orateur annonce que la résolution jointe a passé. Plusieurs membres ont donné des raisons pour l'absence de leurs collègues qui auraient voté pour la proposition s'ils eussent été présents.

M. Eldrige, pour payer ses meilleurs de la même monnaie, a dit que si MM. Brock et Voorhies n'eussent pas été absents ils eussent voté contre la proposition. (Rires.)

M. Schenck réplique en disant que si Jeff. Davis était membre de la Chambre, lui aussi voterait contre la proposition. (Rires.)

Le vote a consolidé les républicains de toute nuance, y compris Smith, du Kentucky, Raymond, du New-Jersey, Whiting et Sears, et Lathrop, de l'Ouest-Virginie; les opposants se composant uniquement de démocrates bien décidés.

L'amendement proposé sera maintenant soumis aux législatures des Etats respectifs pour qu'elles en décident.

M. Stevens a proposé un substitut pour le bill rapporté du comité de reconstruction afin de donner aux Etats naguère en rébellion la possibilité de reconquérir leurs privilèges dans l'Union. Le point matériel du substitut est l'admission du Tennessee avec leurs représentants et sénateurs actuels, mais il sera exclu ensuite à moins qu'avant le 1er janvier il n'ait étendu le droit de suffrage impartialement à chaque classe, et ratifié en outre l'amendement constitutionnel.

New York, 13.—Le coton a fermé avec une tendance à la baisse. Les ventes ont été de 1,600 balles à 39 et 42.

L'or s'est élevé à 146 1/4 et 146 1/2; mais il a fléchi ensuite à 145 1/2. Six de la Caroline du Nord 83.

Washington, 13.—Les généraux Steedman et Fullerton ont remis au secrétaire de la guerre leurs rapports sur les opérations du Bureau des affranchis dans les départements militaires de la Caroline du Sud et de la Floride. Ils louent beaucoup le général Scott, Asst. Com. de la Caroline du Sud pour la politique sage qui caractérise son système de gouvernement et de secours pour les affranchis.

Ils recommandent de cesser d'employer des citoyens dans le Bureau et citent plusieurs faits d'agents intéressés dans les plantations.

Finalement ils recommandent que les terres des îles, données aux nègres par le général Sherman, soient rendues à leurs propriétaires pourvu qu'ils paient aux affranchis toutes les améliorations qu'ils ont pu faire pendant qu'ils avaient la jouissance de ces terres.

Chas. O'Connor et l'ex-gouverneur Frost ont eu une longue entrevue avec le président au sujet de la mise en liberté de M. Davis sur parole.

Le président a pardonné Lewis M. Coxhter, de la Caroline du Sud, ex-officier dans la marine confédérée. Le sénateur Pomeroy avait personnellement présenté une demande en sa faveur.

Le représentant Green Clay Smith a été nommé aujourd'hui gouverneur du territoire de Montana. Une détail de [illegible] après que la nomination avait été envoyée..........

(La dépêche a ici une lacune.)

(Pour les marchés de Louisville, de Cincinnati et de St Louis, voyez la partie anglaise de l'ABEILLE, Ed.)

Louisville, 13—Le professeur Gunter, organiste de l'église St Paul, a été jeté en bas d'une digue et s'est cassé le cou; il a expiré à l'instant. Sa famille, qui se promenait avec lui, n'a point eu de mal.

Washington, 13—*Lawrence Rousseau*, de la Nlle Orléans, ex-commodore dans la marine des Etats-Unis, a été pardonné par le Président sur la recommandation de l'amiral Shubrick ,et du gouverneur Wells de la Louisiane.

New York, 13—Des dates de la Vera Cruz du 1er et de Mexico du 28 mai annoncent que Maximilien est rentré le 17 dans cette capitale.

15 personnes ont été emprisonnées à Acordada, comme impliquées dans l'affaire du meurtre du Baron D. Stuart, le commissaire Belge à Rio Frio. (?) Le général Ruggles était en force à M'chonena. Une attaque sur Lamcambere par Honda Garza, Gonzales et Olivera était attendue. Quelques hommes de Carrol avaient armé un navire pour faire la course contre les navires marchands dans le golfe de Cortes. Les communications avec Mazatlan avaient été coupées par les guerillas.

La ville d'Hermosillo a été capturée le 4 par Garcia Morales, ensemble avec la garnison de 2,500. Les Français disent que les Libéraux furent ensuite mis en déroute et qu'ils perdirent 150 hommes tués.

Les Libéraux sous Vaiges ont occupé la ville de Selo. Les Libéraux ont été [illegible] ragés par la correspondance entre les Etats-Unis et la France. On dit que Maximilien était préparé à l'évacuation des troupes françaises.

New-York, 13—Moses J. Odell, officier naval de ce port, est mort aujourd'hui.

M. Roberts a lancé une proclamation à l'armée de la république d'Irlande, engageant ses membres à retourner chez eux, jusqu'à une nouvelle campagne qui sera inaugurée prochainement. Il recommande cela à cause des mesures prises par le département de l'Exécutif des Etats-Unis à Washington pour écraser le mouvement coopératif pour la rébellion en Irlande.

Baltimore, 13—La congrégation du Rév. Dr. Bullock a voté ce soir pour le soutenir dans son mouvement de séparation de l'Assemblée générale de la vieille école à cause de sa récente action concernant le presbytère de Louisville.

CHRONIQUE LOCALE.

RECTIFICATION. — M. S. A. Hyver, rue de Chartres No. 96, nous prie d'annoncer que c'est par erreur qu'il a été écrit dans les registres de la police que certains objets volés avaient été déposés dans son magasin. C'est avec plaisir que nous faisons droit à cette réclamation qui aurait paru hier déjà dans l'*Abeille* sans un oubli d'imprimerie tout-à-fait étranger à notre volonté.

COUP DE POIGNARD.—Adam Novarro a été arrêté hier soir par l'agent de police Fleming, rue du Bayou, sous l'accusation d'avoir donné un coup de poignard à un agent des chars de la rue du Bayou.

ASSAUT.—John Horrigan a été arrêté hier, accusé par David Corcoran d'être entré chez lui et de l'avoir fouetté lui et sa femme.

VOL.—Trois nègres, H. Taylor, Moses Harvey et James Harris, ont été arrêtés hier sur la prévention d'avoir volé de l'argent dans le tiroir de Louis Kunckle, cordonnier, rue Perdido, près de la rue Baronne, pendant qu'il était sorti pour aller chercher de la monnaie pour eux. Ils avaient à lui payer pour une paire de souliers.

RECORDER AMERN.—James Ryan, pour vol de grand chemin, Dan King, (c) pour avoir volé du bois au nouveau bassin, et Mary Rhodes,(c) accusée de vol, iront tous les trois passer 6 mois au Workhouse.

RECORDER GASTINEL.—Bridget Kelly et S. Marceline ont été condamnées toutes deux à $10 d'amende pour indécence. Wm. Jones (c) a été pour vol, envoyé au Workhouse où il restera trois mois.

ENQUETE.—Une enquête a été faite hier sur le corps de Mme Malone, rue Howard, No 302, qu'on supposait avoir succombé à un empoisonnement. Verdict: morte d'un anévrisme au cœur. Sa mort a été subite.

RECORDER LEVIEN—H C Miller a été renvoyé à la 1ère Cour de District pour assaut et batterie.

T. Gingebeck, accusé d'avoir frauduleusement obtenu des marchandises, a été envoyé à Mobile où l'offense a été commise.

A. Craft, accusé d'avoir fait passer le char de la ville sur un enfant, a été renvoyé en prison. L'enfant a été grièvement mais non dangereusement blessé. Il s'amusait sur la voie.

Plusieurs petits garçons, accusés d'en avoir battu un autre avec une arme dangereuse, ont été détenus pour être interrogés. F. Thocler a été emprisonné aussi pour avoir battu sa femme.

A. Brais, pour vol et Tom Cuningham pour le même délit, iront passer 30 jours au workhouse, ainsi Wm Bonis et Henry (c) pour vol, aussi Mag Knightking (c) pour le même délit.

RECORDER VENNARD—Henry Burns, accusé de faux, a été mis en prison où il attendra qu'on l'interroge.

[illegible] Nous apprenons avec plaisir, par le capitaine F. E. Burke, qui était en ville hier, que les propriétaires du steamer "Iagonar" ont fait un arrangement avec la compagnie de chemin de fer des Opelousas, pour que le fret de la ville au Bayou Têche se fasse tout par ce vapeur, pour le public, vu qu'il est beaucoup plus expéditif et moins cher que celui de la route. [illegible] par le "Iagonar" avec la compagnie des Opelousas.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 13 juin.

Le marché général est resté calme aujourd'hui, le même bon air s'applique au coton et il s'est vendu que 900 balles, à la hausse d'hier.

L'or a été fort irrégulier; il a ouvert calme à 140 1/2, il s'est ensuite vendu à 141, à 140 1/4 et 140 1/2; [illegible] 140 3/4 [illegible] 141 1/2, deux lots [illegible] 140 1/2.

Sur le marché, il s'est vendu $6000 à 140 ; $10,000 à 140 1/4; $7300, $6000 et $10,000 à 140 3/4; deux lots de $5000 et trois de $10,000 à 140 3/4; $5000, $6000, deux lots de $10,000 et $15,000 à 141; $5000 et $15,000 à 141 1/4; deux lots de $5000 et $10,000 à 141 1/2; $11,000 à 141 3/4; $15,000 à 142; $15,000 à 142 1/2; $15,000 à 142 1/4; $15,000 et $5000 à 142 1/4; $5000, $10,000 et $15,000 à 142 1/2; $7800 à 142 3/4; $15,000 [illegible] et $10,000 à 143. Au premier board, 100 doublons mexicains se sont vendus à 140 et le banc à $15.67.—Les ventes d'argent comprennent $4000 piastres du Mexique à 144, 2000 dito à 144 et 1600, au premier board.

Le change étranger a manqué de mouvement. Il s'est vendu 1,000 livres sterling très bon cher à 151, plusieurs mille livres au même taux. $7,500 ($2,500 et 5,000) No 1 à 153 avec re de change de banque à 156. Les banquiers exigent 156 à 158. Dans le francs, les banques étrangères commerciales annoncées sont: 20,800 en change commercial No 1 à 3 60 et un peu de change de banque à 3 45. Les banques demandent 3 45 à 3 50.

Le change américain a encore faibli. Une ou deux des banques ont continué de tirer sur New York à 3/8 de prime, mais la plupart des autres ont accepté 1/2, et une d'elles a tiré, pour une certaine somme, à 3/8. Les ventes de chèques de banque comprennent $120,000 à 3/8. Aux encans, $10,000, à vue, sur New York, ont passé à 1/2; $40,00 à 1/4. Les $100,000 à vue, au porteur (monnaies dans notre dernier Bulletin), ont été prises à 5/16.

Les actions n'ont guère trouvé d'acheteurs. Au premier Board, 10 de la Banque du Crescent City, se sont vendues à $40 et 50 du chemin de fer Carrollton à $17 50. Au second Board, 10 actions de la Banque de la Louisiane à $10 50 et 50 de la Banque du Canal à $59.— Sur le marché, il s'est vendu 20 actions de la Compagnie du Gaz à $163 et 190 des Water Works à $55. Les seules ventes (annoncées) de bons comprennent 6 bons de construction du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, avec 5 coupons échus, au second Board, à 78 1/2.

Les bons de la ville sont en demande à 94 à 95 les consolidés, et 83 à 84 les émissions en faveur du chemin de fer de la ville, suivant les coupons. Au Board des courtiers, $2,000 du scrip d'Assurance du Crescent ($1,000 pour 1860, $730 pour 1861, $370 pour 1862, et $10 pour 1863), se sont vendues à 75 cents à la piastre; $380 de la Louisiane ($280 pour 1863 et $120 pour 1862) à 78 1/2.

Il n'y a presque pas eu de mouvement dans les billets de banques. Au premier Board, $1,200 de billets de la banque de l'Etat de la Louisiane se sont vendues à 85 1/2 cents à la piastre. Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 83 1/2 à 85 et 86. Les moins élevés de ces prix sont ceux que donnent les courtiers des petites sommes qui leur sont apportées. $4,500 en billets du Trésor de l'Etat ont rapporté 94; les courtiers en donnent 93.

On trouvera, dans notre partie anglaise, une liste des valeurs qu'on peut offrir en vente au Board des courtiers, par l'entremise d'un des membres du Board.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 13 juin 1866.

COTON—La demande a été moins active aujourd'hui, et les facteurs ayant continué à se montrer exigeants et l'approvisionnement offert ayant été modéré, les ventes se sont conséquemment bornées à 900 balles qui ont changé de mains à des prix qui n'ont pas montré de changement matériel. Aussi, répétons-nous nos cotes antérieures, qui sont: 29 à 34 pour l'ordinary, 33 à 35 pour le good ordinary, mais quant au low middling, nous hausserons nos chiffres en les portant à 37 à 39 cts et au middling à 41, les chiffres les moins élevés de notre dernier rapport ayant été en réalité d'environ 1 ct trop bas. Le fait est que même le strict low middling bon courant s'est vendu au prix élevé de 40 cts.

ETAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept. 1865,.....balles	83939	
Reçu aujourd'hui....................	20	
Reçu précédemment................	721817	
		721837
Total..............		805076
Expédié aujourd'hui..........	673	
Expédié précédemment......	683422	684095
Stock en main et à bord de navires non expédiés.	.....	120981

SUCRE ET MELASSE—Il n'est rien arrivé de la côte depuis hier. Les approvisionnements de sucre et de mélasse de la Louisiane sont faibles, mais ces mêmes articles de provenance cubanaise abondent et excèdent le chiffre des besoins du commerce. Le marché continue à être calme et les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 25 boucauts de sucre Louisiane jaune clarifié, écoulés à 15¼ et, 15 boucauts de sucre de Porto Rico et 50 boucauts de beau sucre de Cuba, vendus à des commerçants, à des conditions privées. La seule vente de mélasse qui ait eu lieu a été celle d'un lot de 40 b., de Cube, à 50 c. Il se fait de petites affaires en détail à 12 à 13 cts la livre de sucre de la Louisiane commun à beau, 14¼ à 14¾ pour le fully fair, 15 à 15¼ pour le prime, 15¾ pour le jaune clarifié et 16 à 16¼ pour le blanc.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le marché en général a subi aucun changement important aujourd'hui. Le mouvement a été modéré et les prix sont à peu près les mêmes que précédemment.

FARINE—Le marché est presque dépourvu de farines, les grades meilleurs sont en demande et leurs prix haussent. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1200 barils, qui ont changé de mains aux prix suivants: superfine $9 75, good extra $12 50, extra de choix $14, $14 30, $14 50, $15 25, $15 62½ et $17. La superfine se vend également en détail de $10 à $10 25 le baril.

MAIS—En bonne demande. Les prix du mélangé sont un peu plus faibles, les approvisionnements de cette qualité étant forts, mais le jaune et le blanc sont fermes tout en commandant les chiffres antérieurs. Ventes, aujourd'hui aux prix suivants: mélangé 80 cts et 82½, mélangé et jaune, 85 cts, jaune 87½ et blanc, $1 le boiss.

AVOINE—Le marché est bien approvisionné d'avoine et il est calme aux prix antérieurs. Aujourd'hui, il s'est vendu environ 3100 sacs à 50, 51 et 52 cts le boisseau.

SON—Le marché est calme et les ventes d'aujourd'hui ont eu lieu à $1 10 à $1 12 les centdiv.

FOIN—Le marché est calme mais ferme. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 326 balles de prime de l'Ouest, à $25, à 200 do à $25 et à 100 do à $26 le tonneau.

PORC—La demande de porc a été bonne, aujourd'hui et plusieurs lots d'environ 50 barils de mess ont été vendus à raison de $34 le baril. Les détenteurs sont très fermes dans leurs vues. L'article se vend librement en détail à $34 50.

BACON—Les approvisionnements de cet article sont faibles, la demande en est bonne avec offre de prix en hausse. Un lot de 10 barriques d'épaules s'est vendu à 16 cts la livre, lequel prix a été vainement offert pour un autre lot de 50 barriques. Il se fait d'actives affaires en détail à 16½ cts la livre d'épaules, 20 cts pour les côtés canous, 21½ cts les côtés désossés et 26 cts les jambons curés au sucre.

CHANDELLES DE STAR—Il s'est vendu, durant les quelques jours qui viennent de s'écouler, 100 caisses de chandelles de Star, de Shaeffer, de grandeurs assorties. Le stock de l'article est faible, la demande bonne et le marché ferme. Nous cotons les chandelles de 12 onc. à 20 cts, celles de 13 à 21 cts, et plein poids 25 c.

SAINDOUX—Rare et en demande. Les lots ronds de prime en tierçons sont cotés à 24½ cts, et en barillets 25 cts la livre.

VIANDE VERTE—Il n'y en a que très peu en mains et l'article est tenu par des commerçants qui le détaillent à 15 cts la livre d'épaules et 16 cts les côtés.

SEL—L'article, à prendre par chargement est coté à $1 55 à $1 60 le sac. Les commerçants font face à la demande pour la campagne moyennant $1 80 à $1 55 le sac de gros et $1 90 à $2 le fin.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 14 juin.

Arrivés hier—20 veaux et veaux d'un an et 160 moutons.

Vendus—128 bœufs du Texas, 166 veaux et veaux d'un an, 604 moutons et 6 vaches à lait.

A vendre—34 bœufs de l'Ouest, 127 bœufs du Texas, 20 veaux et veaux d'un an, 1400 moutons et 20 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. nette,	—	à	16
do do 2me qualité, par liv. net	—	à	15
do do 3me qualité, par liv. net	—	à	10
Bœufs du Texas de choix, par tête.....	55	à	60
do do 1re qualité, par liv. net	—	à	—
do do 2e qualité, par tête.....	30	à	35
do do 3me qualité, par tête.....	25	à	30
do do inférieur, par tête.....	15	à	20
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.....	—	10	à 11
do du pays de............	—	7	à —
do do choix, par tête.....			
Moutons, en lots, par tête..........	2 50	à	4 50
do du Texas, par tête..........	2 00	à	3 00
do de choix, par tête.....			
Vaches à lait, de choix, par tête.....	90	à	150
Veaux, par tête........................	8 00	à	15 00
do d'un an, par tête.....	7 00	à	14 00
do de........... par tête.....	8 00	à	16 00

Décédé, à Marietta, (Géo), le 12 juin 1866, M. JOHN OLIVIER LOCKE, de la Nlle-Orléans, fils de feu Samuel Locke. Les restes du défunt ayant été transportés ici pour y être enterrés, le convoi partira de la demeure de Mme Samuel Locke, au No. 252 de la rue du Canal, jeudi, 14 du courant, à quatre heures et demie de l'après midi. Les amis de la famille, ainsi que ceux de M G. A. Breaux sont priés, sans autre invitation, d'y assister.

Fabrique de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle Orléans.

Bureau du Secrétaire.

AVIS est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues au bureau susdit, No. 20, Place St-Antoine, jusqu'au mercredi 20 du courant, pour la construction d'une section d'environ quatre vingt (80) fours dans le Nouveau Cimetière St-Louis, rue Esplanade, d'après les plans et spécifications déposés en mon bureau.

Ant. DUBUC, Secrétaire.

MIXTURE ANTI-CHOLERIQUE DU Dr. KER.

De tous les médicaments offerts au public, cette mixture est sans contredit la plus sûre pour arrêter, ou guérir, la Diarrhée et du Choléra à son début. Le vénérable Docteur qui composa son recette, l'a administrée avec le plus grand succès pendant la terrible épidémie de 1832. Ce médicament, pris à temps, a toujours amené une guérison.

A vendre chez tous les pharmaciens et chez le propriétaire, B. MONTEUSE, 85 rue Chartres, encoignure Bienville.

PROPRIÉTÉ A VENDRE. Pour cause de départ.

Une belle propriété située rue Ste-Anne, No 468, entre Miro et Tonti. Maison double à étage avec jardin, écurie, &c, le terrain mesurant 60 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 85 de profondeur. — Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 6 juin—1m

Bureau d'Immigration, RUE ROYALE, 21

On trouvera le Dr. F. U. A. KAUFMANN (résidence rue Dumaine, 20) de midi à 2 heures, au bureau de l'immigration pour donner des renseignements.

L'ES consignés ont formé une société sous le nom de F. O. BARRIERE & CO, et prennent la liberté de donner à leurs amis et au public qu'ils ouvriront leurs bureaux et magasins, ci-devant C. A. Barrière & Frère, No 186, rue Canal, LUNDI le 4 JUIN, et offriront un assortiment considérable de marchandises [illegible].
F. O. BARRIERE, G. W. BARCOCK.
Nouvelle-Orléans, 1er juin 1866.

F. A. M. T. LIVEAUDAIS et [illegible] Colonel de Jérusalem, ont chargé du département de [illegible].
F. O. BARRIERE & CO

AVIS. LA société existant sous la raison TURCOTTE & LAROSE a été dissoute, le 31 mai, d'un commun accord. M. Larose assume le règlement de toutes les dettes et liquidera les affaires de la société. J. TURCOTTE, L. B. LAROSE. Nlle-Orléans, 4 juin 1866.

NOUS avons formé, aujourd'hui, une société pour le commerce de marchandises sèches, sous la raison LAROSE & CAGNOLATTI. L. B. LAROSE, F. CAGNOLATTI. Jackson Store, au coin des rues Ste-Anne et Chartres. Nlle-Orléans, 1er juin 1866.

JACKSON STORE. Encoignure Chartres et Ste-Anne

NOUS appelons l'attention de nos amis et du public en général sur les articles suivants, reçus par les derniers steamers d'Europe et du Nord qui sont [illegible]: Poteaux et Rotondes Cambrai et Chantilly, notions et bimbelots, Eventails fantaisie, Parapluies [illegible], Mousselines et Jaconats nouveautés, Organdis, Barèges, Grenadines, Soieries, Percale française imprimée, Mousseline Jacquard, Mousseline brodée et à carreaux, Rubans, Toile à draps, Toiles d'Irlande, Batistes, &c. Nous avons reçu également un fort assortiment de marchandises de pays, telles que Cotons bruts et blancs, Cotonnades, Jeans, Linges, &c., que nous offrons à des prix modérés. TURCOTTE & LAROSE.

DEMANDE DE CUISINIERE. ON demande une PARFAITE CUISINIERE. On exigera des recommandations. S'adresser au No 2[illegible] de la rue Bourbon, à deux portes de la rue de l'Esplanade.

Avis. LE PORTEUR d'un billet de HATCH, de $3,500, du 23 janvier 1866, à l'ordre de ROBIT & CHARPANTIER, est prié de se présenter chez P. J. PAVY, syndic, [illegible] rue Royale.

C. JAUBERT & Cie, 20, Rue de Chartres.

AVANT fait de leur achats, au moment de la plus grande baisse, offrent à leur clientèle et au public en général, un magnifique stock de marchandises de saison qui ne laissent rien à désirer pour le choix et le bon marché.

N. B.—Les marchands de la campagne trouveront les articles les plus convenables et les plus variés, pour leur vente.

Les commandes seront promptement remplies.

C. Jaubert & Cie, WHOLESALE DEALERS IN DRY GOODS, 20, Rue de Chartres.

MELASSE, CHOIX, DE PORTO-RICO, REBOUILLIE, En barils, demi barils et bags. A vendre par J. AVET, aux Magasins Bleus, Enc. Bienville et Vieille-Levée.

WORCESTERSHIRE SAUCE, (LEA & PERRIN. PICKLES ANGLAIS, (CROSSE & BLACKWELLS, A vendre par J. AVET, aux Magasins Bleus, Coin Bienville et Vieille-Levée.

Transfert de Bureaux. LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 60 rue du Canal, près de la Vieille-Levée. GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

Banque du Crescent City. Nlle Orléans, 26 mai 1866. A partir de Lundi, 28 mai, cette Banque rachètera ses billets en monnaie courante actuelle. CHAS. FAURIE, Jr. Caissier.

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC. CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe. IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc. Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus. Ainsi que Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c. Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de tous genres, grandeurs et qualité.

GEO. H. DUNBAR, LIQUORISTE, FABRICANT DE LIQUEURS, ...RUE ST-LOUIS............. Nlle-Orléans. ANISETTE....CURACAO....MARASQUIN &c. Liqueurs françaises de tous genres.

Board des Assureurs de la Nouvelle Orléans. Nouvelle-Orléans, 8 mai 1866. LES compagnies d'assurances suivantes, qui composent le board des assureurs de cette ville, rembourseront, sur toutes les avances faites à partir de leur date, VINGT POUR CENT des primes exigées, au lieu de scrip, lorsque les primes se [illegible]. Compagnie d'assurance mutuelle des Marchands, de la Nlle-Orléans, du Crescent, du Sun, du Home, de la Louisiane, des Citoyens, de l'Hôtel de la Louisiane, du Sud, du Magn., de l'Union, Commercial.

Chargement du navire Peppino, venant de Gênes.

150 BARRIQUES vin de Cette très-corsé, 10/4 de pipe Porto et Madère, [illegible] paniers huile d'olives Bagnolucci, 22 et 11 onces, [illegible] caisses macaroni et vermicelli d'Italie, [illegible] demi caisses de do de, [illegible] barils amandes cassées, graines de lin et canaries, [illegible] caisses vin d'Asti, [illegible] de régimes, [illegible] de vermouth, Noilly, Prat & Co. [illegible] de vin muscat, [illegible] de olives vertes et capres, [illegible] de savon de Castille, paniers bouteilles vides 22 et 11 onces, [illegible] caisses vermouth de Turin, [illegible] caisses assorties, [illegible] caisses citrons, 1re qualité, [illegible] plaques marbre, diverses dimensions, 10 caisses cédrat de Livourne, [illegible] carreaux marbre pour carrelage, fromages, saucissons, conserves, &c, &c, à vendre par ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson.

Le navire PEPPINO, capitaine Vassalo, de Gênes, est en déchargement au poteau No 27, Deuxième District. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis à la Douane, et de prendre livraison de leurs marchandises, autrement elles seront envoyées aux magasins publics à leurs frais et risques. ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson.

Ni le capitaine, ni les consignataires, ne seront responsables de dettes que pourrait contracter l'équipage du navire Peppino. ANT. LANATA. 9 et 11 rue Jefferson.

AVIS. PERDU, dans la matinée du 13 juin, rue Royale ou Douane, une paire de LUNETTES, montées en or, dont une des vitres est fêlée, et une des branches est attachée par un fil. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui les rapportera au No. 145 rue Royale.

FONDERIE DE LEEDS, [ETABLIE EN 1825] Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des moulins, des chaudières à sucre, des moulins à sucre, des machines à décortiquer, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Moulins, des bouches à fourneaux, des grils, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud. LEEDS & CO.

AVIS. Le brick suédois EXPRESS, capitaine Rodin, venant de Bordeaux, est en déchargement. Les consignataires sont requis de venir prendre possession de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques des consignataires. C. CAVAROC & CO., 116, rue Royale.

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens. LES officiers et les membres de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens sont requis d'assister à une assemblée spéciale qui aura lieu JEUDI 14 juin 1866, à 7 heures et demie du soir dans la salle de la Loge de l'Etoile Polaire No 10, rue St-Louis, près du Passage de la Bourse. Par ordre du Président, J. FEUILLOLEY, Secrétaire.

Ni le capitaine ni les consignataires du brick suédois EXPRESS ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. C. CAVAROC & CO, 116, rue Royale.

A VENDRE, UNE collection considérable et bien choisie de LIVRES DE DROIT. S'adresser à J. MAGNE, No 14 Exchange Place près la rue du Canal.

Débit de Café. —GIVE JACK A CALL— LE débit de Café portant ce nom, et situé dans le marché Magazine, rue Magazine, sera vendu à l'amiable, avec toutes les installations, pour opérer un négoce. S'adresser sur les lieux pour les conditions.

Dissolution de Société. LA société qui existait en cette ville, sous la raison sociale de A. DOUSSAN & JACQUIER, pour l'exploitation d'une fabrique de parfumerie et savons de toilette, est dissoute d'un commun accord depuis le 1er de février, comme il appert par acte passé pardevant Abel Dreyfous notaire public. AUGUSTE DOUSSAN reste seul chargé de la liquidation et continuera à travers [illegible] No 163, rue de Chartres, le même genre d'affaires pour son propre compte. Aug. Aldige a procuration générale pour les affaires de la maison. 12 juin—14, 16

A LOUER. LA magnifique et vaste salle de bal, connue sous le nom de Salle du Globe. S'adresser au No 11 rue Jefferson.

POUR VERA CRUZ ET NAUTLA. La belle goëlette anglaise, Bronze, capitaine Arnaud, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, [illegible] rue de la Bourse.

PETITS POIS VERTS DE BRIANT. 10 caisses de 100 demi bottes Pois verts de Paris, en débarquement et à vendre par HENRY VALETON & CO, 27, 29 et 31 rue Bienville.

EN DÉBARQUEMENT DU MONTEZUMA, arrivé de Bordeaux. 25 barils Vinaigre triple clarifié, 25 caisses Vinaigre de vin blanc, d'Orléans, 25 caisses Vin rouge "Blanquefort-Medoc", 10 caisses Champagne véritable "Vve Clicquot-Ponsardin." A vendre par HENRY VALETON & CO., 27, 29 et 31 rue Bienville.

EN DEBARQUEMENT DU NAVIRE "Louis Henry," de Marseille. 100 barriques Vin de Narbonne, qualité supérieure, 200 caisses Olives, Capres, Cornichons et divers. A vendre par HENRY VALETON & CO., 27, 29 et 31 rue Bienville.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ECOLES PUBLIQUES. Nlle Orléans, 9 juin 1866. L'EXAMEN annuel des Ecoles Publiques se continuera comme suit: LUNDI, 11 juin—Ecole "Quartier", rue du Quartier, entre les rues Remparts et Dauphine. Ecole "Ste-Anne", rue Ste-Anne, entre les rues Marais et Villeré. Ecole "Claiborne", au coin des rues Claiborne et St Pierre. MARDI, 12 juin—"Ecole inférieure des Garçons", et Ecole "St Philippe", rue St Philippe, entre les rues Royale et Bourbon. MERCREDI, 13 juin.—Ecoles "Bienville" et "Robertson", au coin des rues Bienville et Robertson.—Ecole "Madison", au coin des rues Prieur et Palmyra. JEUDI, 14 juin—Ecoles "Bassin" et "Remparts", entre les rues Bassin et Remparts, entre les rues St Louis et Toulouse. Ecole Fisk, coin Perdido et Franklin. VENDREDI, 15 juin.—Ecole Supérieure des Garçons, au coin des rues Camp et Melpomène. Ecole "Spalding" (filles et garçons), au coin des rues Constantinople et Delachaise. Les parents, les tuteurs des élèves, et tous ceux qui s'intéressent à nos écoles sont invités à assister à ces examens. Wm. O. ROGERS, Surintendant.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN. ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ. Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cents. Pour aller à la station de Gentilly: 15 cents et autant pour revenir. A dater de DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit: —Départ des trains— DE LA VILLE. DU LAC. [timetable illegible] —Arrangement du dimanche.— CHARS A VAPEUR partant de la ville tous les DIMANCHES matin, à quatre heures, au lieu du char à cheval. Un convoi extra partira de la ville tous les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi. A partir du 6 mai, les convois partiront de l'une ou de l'autre extrémité du chemin de fer, les DIMANCHES, toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après-midi, à 8 heures du soir. Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Prix: 15 cents pour aller et 15 cents pour revenir. G. PANDELLY, Surintendant-général.

MANDEVILLE. A louer, à Mandeville. Une agréable RESIDENCE "COTTAGE," convenable pour une grande famille. S'adresser à GEO. A. FOSDICK, Rue du Camp No 169, coin Natchez.

AVIS. Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans. LA réduction du capital de cette banque ayant été adoptée par un vote des actionnaires, tous les porteurs de certificats d'actions sont requis de les présenter à la banque afin qu'ils y soient échangés pour des certificats d'actions de six piastres. GR. JI. JONVILLE, Caissier.

LA SOCIETE des Artisans et des Agriculteurs DE LA LOUISIANE. LE 12 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, au Mechanics' Institute, il a été résolu à l'unanimité que la première GRANDE FOIRE aura lieu au Fair Grounds, à la Nouvelle-Orléans, à partir du 20 novembre prochain. Les inventeurs, les fabricants, les agriculteurs, les éleveurs de bestiaux, etc., de toutes les parties des Etats-Unis, désirant être représentés à cette Exposition Industrielle, peuvent obtenir tous les détails, en s'adressant aux officiers de la Société. LUTHER HOMES, Secrétaire et trésorier. N. MARKS, Président. C. H. SLOCOMB, Président du comité des Fair Grounds.

Bureau du Trésorier de la ville. AVIS AUX CONTRIBUABLES. L'ATTENTION des personnes qui n'ont pas encore payé leurs taxes de ville, est appelée, par le Trésorier, sur le fait que le délai accordé par la loi pour le paiement des taxes expire le dernier jour de juin. Celles qui désirent éviter les frais sont requises de payer les dites taxes. J. HERNANDEZ, Trésorier de la ville.

Grand Hôtel de la Havane, A PARIS. Rue de TREVISE, 44, au coin de la rue Bleue. Mlles C. & L. ABRY, propriétaires. F. FRERET (de la Nouvelle-Orléans) GÉRANT. Les familles louisianaises trouveront, à l'Hôtel de la Havane, un bon accueil et tout le confort désirable à des prix modérés.

HOTEL POUR FAMILLES, BAIE ST-LOUIS. Tenu par A. Boulanger. L'E soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nlle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St Louis son hôtel, où il est prêt à recevoir les familles qui voudront bien l'honorer de leur patronage. [illegible] A. BOULANGER.

Mme LA BLANCHE, L'A clairvoyante la plus extraordinaire du monde, peut être consultée à sa résidence, Rue Bienville, No 162. Elle est, sans contredit, la seule clairvoyante naturelle dont on ait encore entendu parler. Personne ne devrait négliger d'aller se convaincre de l'étonnante faculté de Mme La Blanche dont les succès en médecine sont dignes. Venue à la Nouvelle-Orléans et qui ont une source de consolation pour tous ceux qui ont [illegible].

Mme La Blanche a prédit dans ses différentes branches de l'anatomie, l'obstétrique, et a fait une étude des maladies auxquelles sont sujets les femmes et les enfants; ses connaissances jointes à son don de clairvoyance, doivent inspirer la plus grande confiance aux malades. Souvenez-vous que Mme La Blanche est, en ce moment, la seule clairvoyante qui pratique la médecine. Les consultations sont gratuites pour les pauvres.—Mme La Blanche peut être consultée tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir. Rappelez-vous que le cabinet et la salle de réception sont au No 162 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au-dessous de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 12 juin—3t.s.p.d

Maison Blanche. Vins, Liqueurs et Comestibles. GALLOT & CHAVANNES, PROPRIÉTAIRES. ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ouvriront leurs magasins LUNDI soir, 11 juin, 137 rue du Canal, à côté de la maison Holmes. On y trouvera en abondance une grande variété de Vins fins de tous les pays, Liqueurs fines de toutes les marques, Conserves de toute nature en fruits, légumes, viandes et poissons, Pâtés divers, truffes, ou foies et en gibier, des meilleures marques. Conserves françaises, anglaises, espagnoles et américaines. Spécialité de thé, café, chocolat, et tout ce qui concerne l'article comestible pour familles et restaurants. Dépôt de cigares de la Havane, — gros, demi-gros et détail. Un salon est spécialement disposé à l'arrière pour les amateurs.

Crescent Hotel, A LA BAIE ST LOUIS. Cet Hôtel, qui est en face du Crescent Wharf construit expressément pour l'Hôtel est ouvert et peut recevoir les familles et les voyageurs. Le confort des pensionnaires sera l'objet d'une attention toute particulière. Le bagage doit être marqué "Crescent Wharf" pour en garantir la livraison. J. V. TOULMÉ. E. V. SAUCIER, Propriétaire.

LA FOIRE. Bureau de la Société des Agriculteurs et Artisans de la Louisiane. Nlle. Orléans, 4 juin 1866. AUX ARCHITECTES, ENTREPRENEURS ET JARDINIERS—Le "Fair Grounds Committee" désirant avoir des plans et cahiers des charges pour dessiner et orner la terre de la Société et construire les édifices convenables destinés à la Grande Foire qui doit avoir lieu le 20 novembre prochain—offre les primes suivantes: 1—Pour des plans complets de dessèchement, emplacement et bâtisses, accompagnés de cahiers des charges au complet—$300. 2—Pour un plan de dessèchement seulement, accompagné de cahiers des charges, au complet—$200. Il sera payé une commission de 5 pour cent pour la surveillance des travaux. Le concurrent dont les plans seront adoptés aura la préférence. Tous les plans doivent être remis d'ici au 1er juillet 1866 et dressés conformément au cahier des charges et aux conditions déposés au bureau de la Société, au Mechanics' Institute. C. H. SLOCOMB, Président du Comité des Fair Grounds.

MAISON LOPEZ, Encoignure Canal et Dauphine. JALOUSE de justifier la confiance et le patronage dont le public l'a honorée depuis sa fondation, la Maison Lopez a fait venir d'Europe les meilleurs ouvriers. Elle possède maintenant un chef glacier italien, de premier ordre, qui se met à même d'offrir au public une grande variété de crèmes à la glace, de sorbets, de biscuits, de punchs glacés et de rafraîchissements de toutes sortes. De nouveaux et importants améliorations, opérées dans ses salons, la placent au premier rang pour les lunchs et les repas de Dames. L'exquise délicatesse et la variété infinie de ses pâtisseries, bonbons, sirops, lunchs et rafraîchissements lui permettent de défier toute espèce de rivalité. Aucun effort ne lui coûtera pour se tenir à la hauteur de sa bienveillance et la faveur publiques. Rien ne sera négligé pour assurer aux consommateurs un service brillant et confortable. De vastes galeries et des salons élégamment décorés et délicieusement aérés sont, en tout temps de cette Maison l'une des plus agréables de la ville. On y trouvera à toute heure glaces, sorbets, punchs et bouillons glacés, sirops, bonbons, fruits glacés, conserves, pâtes et gelées, chocolats fruits au jus et à l'eau de vie, vins de liqueurs de toutes qualités, etc, etc. Comme par le passé, la Maison Lopez fera toujours, SUR COMMANDE, et portera à domicile gâteaux et repas de noces et de baptêmes, pièces montées, médicaments et rafraîchissements de toutes sortes pour bals et soirées. MAISON LOPEZ, Encoignure Canal et Dauphine.

CAFÉ-GROCERIE A VENDRE. GROCERIES. A vendre pour cause de départ.—Un Café-Grocerie, bien achalandé et situé dans une des meilleures localités du Troisième District, faisant de bonnes affaires. Pour les conditions, s'adresser à A. J. BENOIT encoignure Mandeville et Moreau.

J. V. GOURDAIN, Courtier d'Actions, de Billets, de Change et de Propriétés foncières. Bureau, Passage de la Bourse, No 34, Entre les rues Bienville et Conti. Il s'occupe, avec promptitude et à la satisfaction des personnes intéressées, de toutes les affaires qui leur seront confiées. Il a en mains plusieurs [illegible] sur hypothèques et placements d'argent sur des propriétés de valeurs dans ville.

A LOUER OU A VENDRE. La grande propriété connue sous le nom d'Hôtel [illegible] à la PUJOLA et au [illegible] Restaurant des Etats-Unis.

A louer, Les grandes bâtisses connues sous le nom de "Ecuries et fonderies" attachées à la propriété de la compagnie de la Presse à coton de la Levée, situées dans la rue Freret à coton. Egalement la grande et agréable résidence à l'angle des rues Amour et Freret. Pour les conditions s'adresser sur les lieux au No 21 de la rue de l'Union ou rue Carondelet.

Cuisinière et Blanchisseuse. ON a besoin immédiatement d'une bonne CUISINIERE et d'une bonne BLANCHISSEUSE. S'adresser rue de Chartres, No 196.

AVIS AUX PLANTEURS. NOUS avons constamment en magasin, dans notre vaste établissement, un grand assortiment de toute espèce de marchandises sèches de bottes, de souliers et de chapeaux, un grand assortiment de Habillements d'Habitations sortis de notre manufacture, en cette ville, et que nous offrons à très bas prix. WALLACE & CO, Bâtisses Slocomb, rue du Canal, No 74, et rue de la Commune, Nos 94, 95 et 96, à côté du City Hotel.

Eaux-de-vie. Eaux-de-vie. 20 Futailles HY. SUTTON, GOLDENBURG, LS. O'LANYER, LARRONDE FRERES, FINE CHAMPAGNE 1825, VINEYARD PROPRIETORS CO, ALEX. SEIGNETTE, OTATD, DUPUY & CO. A vendre par OSCAR BERCIER & CO. 42 et 44 Vieille-Levée.

Cigarres et Cigarrettes. 100,000 Cigares des meilleures marques, "BREVAS", REGALIAS, ESPAFTEROS, CILINDRADOS, CONCHAS, LONDRES. 15,000 paquets CIGARRETTES "LA HONRADEZ" A vendre par OSCAR BERCIER & CO. 42 et 44 Vieille-Levée.

100 barils Whiskey Bourbon, très vieux, A vendre par OSCAR BERCIER & CO, 42 et 44 Vieille-Levée.

Fer du Tennessee. LE soussigné, agent pour la vente du célèbre fer du Tennessee, de Hillman Bro. & Sons, est prêt à exécuter les ordres pour fer de toutes les grosseurs—plat, rond, carré, fers à cheval, plaques à charrues, fer à bouilloires. C. H. SLOCOMB, Rue du Canal, No 74, et rue de la Commune, No 96.

CHANGEMENT DE DOMICILE. MME MAURY, sage-femme, informe sa clientèle, qu'ayant pris un vaste local, 136, rue Conti, encoignure Bourgogne, elle sera à même de prendre des pensionnaires à son domicile; elle reçoit aussi des dames qu'elle continue à traiter les maladies de l'utérus. Consultations de 2 à 4 h. P. M. 136, rue Conti, au Premier.

AVIS. LES acheteurs de la Nlle-Orléans, les marchands de la campagne et les planteurs trouveront toute espèce de CADRES de glaces et de portraits au No 151 de la rue de Camp, en face de l'église St Patrick. — Les soussignés ont constamment un choix de GLACES françaises et allemandes, GLANDS, &c. Ils redorent et mettent à neuf les vieux cadres et se chargent de DORER et de BRONZER en tous genres. Ils se chargent également des DORURES d'églises et de bateaux à vapeur. DUREAU & GOOCH.

MALGRÉ LA HAUSSE DE L'OR. Mr. L. Manuel, 56, rue du Maine, en prévision d'importants arrivages qu'il attend de France, continuera à vendre sans augmentation de prix son excellent VIN à $36 la barrique; Cognac supérieur à $6 le gallon, Brandy $1.75 le gallon, Whiskey $1.75, ainsi qu'un assortiment de Liqueurs, Sardines et Huile de premier choix.

BLADON SPRINGS, Comté Choctaw, Alabama. LES propriétaires de ces célèbres sources annoncent au public que l'hôtel a été mis à neuf et peut maintenant recevoir les voyageurs. La réputation de ces eaux pour la guérison de maladies chroniques, date de vingt ans; elle est trop grande dans le Sud pour qu'il soit besoin d'en parler ici. Des bateaux partent de Mobile tous les MARDIS et tous les SAMEDIS pour les Springs. JAMES CONNOR & CO.

Bitters Hongrois de Lukach, ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM. SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend ainsi qu'un tout de cela. [illegible]

MALADIES SECRETES. M. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de [illegible] [illegible]

Opiat et Injection du Dr Ricord. [illegible] E. GAUDOZ

The Arrow Tie. [illegible] JAS. T. HAYDEN & Co.

Docteur HUARD, De la Faculté de Médecine de Paris, 115 RUE ROYALE ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. BANQUET ANNIVERSAIRE. MM. LES sociétaires sont prévenus que le Conseil d'Administration a fixé pour la célébration du Banquet qui doit avoir lieu le Dimanche, 17 juin, l'établissement du Jardin Magnolia, au Bayou, chez M. L. Illey. Les souscriptions seront reçues chez tous les membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au collecteur. Le prix de la souscription est fixé à $3 50. Toutes les listes seront fermées le vendredi 15 juin. Le Banquet commencera à 4 heures P. M. Une liste de souscription est ouverte à l'Aaile.

MEMBRES DU CONSEIL. MM. Jos. Girod, rue Dumaine, 72. Jos. Probst, rue Royale. J. J. Bonneville, rue de la Levée, 47. G. Paul, rue Orléans, 129. J. Lebleu, Vlle-Levée, 280. J. Chauvel, St. Philippe 218. J. Schroeter, enc. Royale et Orléans. A. Paris, rue Bourbon ent. Bienville et Douane. A. Dudonnet, enc. Royale et St Louis. E. Busty, enc. Dumaine et Levée. F. Massot, enc. Baronne Poydras. J. Sibens, rue Ste-Anne, 12. J. L. Revol, rue Royale. Hôpital et Ursulines. P. F. Chabert, collecteur. Par ordre du Conseil, G. SOUÉ, Secrétaire.

AVIS DE SOCIÉTÉ. LES soussignés ont formé une société, le 1er juin sous la raison PEPIN & TURCOTTE, pour l'importation de marchandises sèches. Leur bureau est momentanément au No 5 de la rue St-Louis. Nouvelle-Orléans, 9 juin. A. PEPIN, J. TURCOTTE.

POUR BORDEAUX. Départ fixé pour le SAMEDI, le 16 courant—Passage seulement—La barque italienne Camille, Osvaldo commandant, fine marcheuse et de première classe, ayant tout son chargement arrêté, partira pour le dit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser chez GOLDENBOW & LESPARRE, 126 rue Gravier.

POUR BORDEAUX. PARTANT VERS LE 15 JUIN. La barque brémoise de première classe JUPITER, Capitaine Kotchons, Ayant à peu près son plein chargement, partira comme ci-dessus. Ce navire peut prendre six passagers de chambre et a d'excellents emménagements dans sa dunette bien aérée pour une quantité de passagers de seconde classe. Pour fret ou passage s'adresser au poteau 61, 4me District ou chez W. E. BUDDENDORFF, 173, rue Commune, ou chez ED. STOCKMEYER, 42, rue Union.

POUR BRAZOS SANTIAGO.—La goëlette paquebot régulier TRANQUIL, capitaine Simpkins partira incessamment, la plus grande partie de sa cargaison étant engagée. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à T. SHAILER Jr., No 50, rue Gravier.

POUR VERA CRUZ.—La belle goëlette brick CONSTANCE, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu ainsi qu'il est ci-dessus. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à J. M. ORIOL, Rue de la Vieille Levée, No 127.

POUR LA HAVANE. Le brick Sir Robert Peel, capitaine E. O'Conner, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à E. TROISGROS, No 57 rue Douane.

Jefferson Academy. M. LORD, désirant quitter la ville sous peu, prie les personnes, qui doivent au Jefferson Academy, de venir payer le plus tôt possible. Celles auxquelles l'établissement doit sont priées de présenter leurs comptes.

AVERTISSEMENT. Putnam's Patent Bottle Stopper Fastener. LES soussignés ayant acheté de Henry W. Putnam, de Bennington, comté de Bennington, Etat de Vermont, le DROIT EXCLUSIF de se servir du PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER pour la ville de la Nouvelle-Orléans et les villages avoisinants, préviennent le public de cette ville et des villages de Gretna, Algiers, McDonogh, Freeport, Jefferson City, Carrollton, Boutigny, Milneburg et de tous les autres villages qui se trouvent dans le rayon de la Nouvelle-Orléans de ne pas employer le dit PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER sous peine de dommages. Ils avertissent aussi les personnes qui de vendre ou autrement se servir des dits BOTTLE FASTENERS sans avoir obtenu le consentement des soussignés et quiconque d'eux, servira, ou vendra, ou contrevenant à cet avis, sera poursuivi devant les tribunaux et tenu responsable de tous les dommages qui en résulteront. Les soussignés préviennent également le public de ne se servir, acheter ou vendre les bouteilles employées par eux et faites expressément pour leurs eaux minérales et qui portent le nom de PABLO & Co. Fabrique d'eau minérale, aux Nos 270 et 272 de la rue Royale. Les personnes qui s'en serviront, en achèteront ou en vendront sans le consentement des soussignés, seront poursuivies devant les tribunaux, et il seront tenues responsables de tous les dommages. PABLO & CO, Fabricants d'eau minérale, aux Nos 270 et 272 de la rue Royale.

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, & Co., Reims. LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin. Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables. COUTURIE FRERES.

En débarquement du "Fred. Gustave," de Marseille. 2200 paniers HUILE Plagniol, caisses VERMOUTH Noilly, caisses VIN muscat, Eques VIN Bergasse, VIN Bandol, VIN Cette, quarts PORTO F. Durand, MADERE F. Valette, SAVON Arnavon, VERMICELLI et MACARONI, SALAISONS assorties, DATTES muscade. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 83, Vieille-Levée.

JACOB OTT, Entrepreneur. RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence. Fait et répare les cuves. Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

PERKINS & FRIEDLANDER, Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Bonneterie, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c. 86....... RUE DU CANAL .... 86 [illegible]

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT. TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1865 et la licence de 1866 sont prévenues que cette taxe et cette licence doivent être payées au bureau du soussigné, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. L. E. LEMARIÉ, Collecteur de taxes du Deuxième District. Bureau: rue St-Pierre, No 9, bâtisses Pontalba.

AVIS. LE Dr. RANCÉ, de retour à la Nouvelle-Orléans, reprend l'exercice de sa profession et se livrera d'une manière spéciale au traitement des maladies des femmes et des enfants. Il donnera des consultations pour cette SPÉCIALITÉ de une à trois heures, rue Royale No 162, au coin de la rue St-Pierre.

DEMANDE D'ACHETEUR. GROCERIES. On demande un acheteur pour le fonds, la licence, l'inventaire et le bail d'une Grocerie de détail, établie depuis longtemps, ayant une bonne clientèle et située dans un bon quartier. Le fonds est vendu pour cause de santé. S'adresser à V. Bertasoro, au No 16 de la rue Dumaine.

AVIS. Par acte devant Abel Dreyfous, notaire public, M. HENRY ERNST est chargé, à dater du 16 mai 1866, de la procuration générale du soussigné. E. FORESTIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE. EDOUARD CARRAINE & Co, successeurs de M. ADAMS, chaudronnier, préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent de transférer leur domicile du No 16 rue Conti, au No 62, même rue, entre Royale et Bourbon. Ils espèrent que leurs amis et le public en général voudront bien leur continuer leur bienveillant patronage.

Bureau de Prêts. A l'instar des bureaux de Paris, Rue St Charles, No 55, Bureau de devant, au premier, entre les rues Gravier et Union. J. HART, Directeur. M. J. HART, appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne se rencontrent pas ailleurs. Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions les scrips, les garanties du gouvernement, etc. Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente. N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêt pourront les recevoir de New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union. Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à dix heures du soir.

E. BRULARD, COMMISSIONNAIRE, 28 rue de Chabrol, faubourg Poissonnière PARIS. Références: MM. A. ROCHEREAU & Cie, A. JACQUET & BECHET, Louis MOULOR, FREDERIC JAUFFROID, Nouvelle-Orléans. Js. RIFFLARD, H. de GOER, New York. Paris.

MARCHANDISES SECHES ET CHAUSSURES. BLANCAND & GUITTET, No 40 RUE VIEILLE-LEVÉE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE. MARCHANDS EN GROS de Bottes, Souliers et Brodequins des meilleures fabriques.

Dépôt de Médicaments patentés français. PRODUITS CHIMIQUES, &c. CHOCOLAT DE SANTÉ, CHOCOLAT à la vanille, Chocolat au salep de Perse, élixir ferrugineux de Menier, de Paris. Chocolat digestif aux sels de Vichy, crème de Bismuth, eau dentifrice de Botot, de Pierre, Ménagant et du docteur Pierre, poudre dentifrice de Botot et du docteur Pierre, [illegible], Sirop et Pâte de Berthé, &c. A vendre, à la pharmacie LOUIS CASTEL, angle Lamour et Bourbon.

Avis aux Propriétaires. CHARLES GAULON ENTREPRENEUR DE VIDANGES. [illegible]

CHANGEMENT DE BUREAU. L. B. POURCIAU a transféré son bureau du No 88 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier. Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POURCIAU & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111 rue Gravier ou à la rue des Magasins et à rue du Camp.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD, No. 26, Ste-Houston street, près Broadway. Tenu à l'Européenne par A. Ligier. DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 h. Dîners [illegible]. Chambres meublées de familles et de garçons; Salons, Bains, etc.—Prix modérés. On parle Français, Anglais et Espagnol.

Produits de l'Ile de Cuba. 1047 caisses sucre, blanc, jaune et brun, pour [illegible], 1,161,000 cigares, des marques et formes assorties, 40,000 paquets cigarettes de la célèbre marque La Honradez, 250 boucauts de mélasse, Muscovado, 200 barils de mélasse Muscovado, (choisie) rebouillie, 30 barils de miel d'abeilles, (blanc), 20 sacs de café de vert, 40 balles tabac, pour tripes et capes, 40 boîtes de pâte de gelée de goyave, 40 barils vin blanc d'Espagne. En Douane et en magasin, à vendre par E. TROISGROS. Nos 55 et 57 rue Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire. Bourse, No 63, rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, 12 mai 1866. A partir de ce jour, cette compagnie fera une remise de vingt pour cent sur le montant des primes. Par ordre des Directeurs, JOHN J. HEATH Secrétaire.

AGENCE D'IMMIGRATION 84, RUE DE L'UNION, Nlle-Orléans, Louisiane. M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent à contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde à de la Chine.

E. RICHARD Fabricant de Billards, 100 ....RUE STE-ANNE........ 100. ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont du genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoises et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment. On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce. Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à E. RICHARD, Boîte 1710, Bureau de Poste de la Nlle Orléans.

CORS, OIGNONS ONGLES DEFORMÉS & GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, déplacement des tarses et toutes les difformités et maladies des pieds guéris par le Dr. S. M. BARNETT, chirurgien pédicure, rue CANAL No 166. Il est recommandé par les médecins et les chirurgiens de la ville. Toutes les communications, pour qu'il en prenne connaissance, doivent être accompagnées d'un timbre. Il parle le français et l'anglais.

Tapis, Rideaux, Nattes, &c. NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment d'Etoffes à rideaux, telles que satin de laine, reps, damas laine, et dentelles, de différentes qualités, Brocatelle, corniches, bandes, Embrases, &c., &c. Nappes de table et de toutes qualités, Toiles cirées, nattes et tout ce qui se rattache à notre commerce. Nous offrirons les articles à un grand assortiment. A. BROUSSEAU & Co., Importateurs.

CONSULAT DE FRANCE. AVIS MENSUEL—JUIN 1866. Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent: B Bastard, Eugène, parfumeur. Bottenois, François. Biot, Louis-Jacques, bijoutier. Bertrand, Jean-René, les enfants de feu. Blache, Louis, docteur en médecine. Bordenave, Labourmède, Madame Vve née Fanny Bunneau de Poursan. Bouquet, Docteur. Beaux, Jean. C Célestin, Veuve, boulangère. Cheffer, demoiselle. Carbonde, Joseph. Chapey, Mme Vve, née Marie Cartelier. Colas, Adèle. Camus, Bernard. D Delpeuch, Pierre-Clément. Dupuy, Julie. De Verteuil, Henry. Ducros, Honoré. Duvon, Jean-Baptiste. F Ferré, Jean-Paul. François, Louis. G Gaudé, Mme. Granger, Amédée. Gentrain, Jean. Goudet, Jean du Noël. J Jacquet, Paul. K Kaunagan, Dame Vve, née Marguerite Blau. L Laville, Auguste-François, professeur. Lemerle, Louis. Larond, Henri-Bernard. Lambinot, Pierre. M Masonnes, Auguste. Moncrieff, Baron, Docteur en médecine. Martin, Mme, née Emilie Chedin. Maignaux, Marie-Zacharie. N Nadine de Bienvenu, Emmanuel-Marie-Charles-Aimé-Constance. P Pelletant, Antoine, originaire de la Corse. Passé, Eugène. Poindet, Baptiste, boucher. R Rozière, Joseph. S Salmon, Georges. Souchet, Louis. Sauveterre, Victor. Sabatier, Laurent. T Terbonde, originaire du Département de l'Allier. Thiel, Pierre. La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours, (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

AVIS JUDICIAIRE. SUCCESSION de JOSETTE BUNDY.—No 18,[illegible]. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds sortis en conséquence. Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

W. & D. URQUHART vs leurs créanciers. SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,264—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à partir de la date du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le Syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément au dit tableau. Par ordre de la Cour. F. J. LAIZER, Député Greffier.

SUCCESSION DE JOSÉ PRATS.—No 18,394. DEUXIEME COUR DE District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député-Greffier.

SUCCESSION DE J. F. SARRE.—No 18,340. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député-Greffier.

SUCCESSION DE A. B. MICHEL Aine—No 20,[illegible]. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député-Greffier.

Succession de Mme CATHERINE MILLER, épouse décédée de H. H. Urban. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député-Greffier.

Succession de THOS. CHAS. BOGGARTH—No 2[illegible]. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

Succession de ROBERT M. JOHNSON—No 17,065. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Robert N. Johnson a présenté à cette Cour une pétition à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Richard M. Johnson, décédé — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

ETATS UNIS D'AMERIQUE—Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le Sixième Circuit Judiciaire et District Oriental de la Louisiane—Les Etats-Unis d'Amérique—A tous ceux que les présentes concernent—Salut: Attendu que J. A. Lavillebeuvre et A. Marie d'Aubigné ayant acheté à une vente faite par le Marshal des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffier de cette Cour [illegible] [illegible] Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir: [illegible] Signés au Greffe, Nouvelle-Orléans, 8 juin 1866. CHS. CLAIBORNE, Greffier.